

DELIBERATION N° 03 - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : M. LAMY

Conformément aux articles L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est fait lecture du Compte Administratif 2017 de la commune (budget principal). Le tableau ci-dessous résume les opérations comptables :

	Opérations de l'exercice	Reprise des résultats n-1	Total
<u>Fonctionnement</u>			
Recettes	6 233 747,53 €		6 233 747,53 €
Dépenses	5 616 144,14 €		5 616 144,14 €
Résultat de clôture	+ 617 603,39 €		+ 617 603,39 €
<u>Investissement</u>			
Recettes	1 569 547,47 €	2 940 790,01 €	4 510 037,48 €
Dépenses	860 757,67 €		860 757,67 €
Résultat de clôture	+ 708 489,80 €	2 940 790,01 €	+ 3 649 279,81 €
<u>Ensemble</u>			
Recettes	7 802 995,00 €	2 940 790,01 €	10 743 785,01 €
Dépenses	6 476 901,81 €		6 476 901,81 €
Résultats de clôture	+ 1 326 093,19 €	2 940 790,01 €	+ 4 266 883,20 €

Le Compte Administratif 2017 de la commune est conforme au Compte de Gestion présenté par le Trésorier de Vandœuvre-lès-Nancy.

La commission finances, ressources humaines, administration générale a rendu un avis favorable le 7 juin 2018.

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire se retire pour le vote.

Intervention de Monsieur THIRIET (Groupe Pour Ludres Résolument) :

Monsieur le maire, Mesdames et messieurs les adjoint(e)s, chère(s) collègues

Cette année encore, le compte administratif démontre la grande rigueur avec laquelle votre équipe gère le budget municipal. En témoigne notamment la capacité de désendettement de la commune inférieure à trois ans. Toutefois, cette gestion reste la vôtre, appuyée sur vos propres choix pour mener votre projet. Celui-ci, vous le savez, nous ne le partageons pas. Par conséquent nous nous abstiendrons sur ce point, non par refus, monsieur le maire, de vous donner quitus, mais parce que nous restons en désaccord avec certaines orientations prises en 2017.

Intervention de Monsieur Le Maire :

Difficile de répondre ; j'accepte vos compliments sur la gestion. Après, il y a un programme que nous appliquons par respect des engagements et il y a le vôtre qui est différent. La gestion prudentielle que nous avons menée depuis trois ans, nous permettra de réaliser le projet du nouveau bâtiment culturel et sportif accueillant le Centre Brassens. Sans mise en réserve des résultats passés, nous n'aurions pas pu le construire, étant donné les niveaux de charges imposées et les niveaux de recettes qui baissent (cette année, 260 000 € de DGF, contre 800 000 € en 2014).

Un grand remerciement au travail effectué par M. LAMY et M. MULLER.

Pour le temps du vote, je me retire comme la loi l'impose.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité : 25 voix pour et 3 abstentions (Groupe Pour Ludres, Résolument)

- d'approuver le Compte Administratif 2017 de la commune (budget principal) ;
- de donner quitus à Monsieur le Maire pour sa gestion.